

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légal et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 1767

76 – SEINE-MARITIME

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROUEN

Ventes et cessions

981 978 844 RCS Rouen.

CHEALL.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 20000.00 EUR.

Adresse : 4, Rue Linus Carl Pauling, 76130 Mont-Saint-Aignan.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : Aux termes d'un acte sous signatures privées en date du 23 juin 2026, Société absorbante : GREEN DREAM, sas au capital de 500 euros, dont le siège social est 2, rue Louis Leseigneur (76360) BARENTIN, immatriculée au RCS de ROUEN sous le numéro 884 393703, Société absorbée : CHEALL, sas au capital de 20 000 euros, dont le siège social est 4 rue Linus Carl Pauling 76130 MONT ST AIGNAN, immatriculée au RCS de ROUEN sous le numéro 981 978 844 RCS ROUEN, La Société « CHEALL » ferait apport à la Société « GREEN DREAM » de la totalité de son actif, soit 34 806,57 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 40 695,15 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à -5 888,58 euros. La totalité des droits sociaux composant le capital des sociétés absorbante et absorbée étant détenus par la même société mère, la Société « RFINVEST », SARL au capital de 201 000 euros, dont le siège social est situé 4 rue Linus Carl Pauling 76130 MONT ST AIGNAN, immatriculée au RCS de ROUEN sous le numéro 907 791 149, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital, et en l'absence d'attribution d'actions émises par la société absorbante, aucun rapport d'échange n'a été déterminé. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2026, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la Société « CHEALL » depuis le 1^{er} janvier 2026 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la Société « GREEN DREAM ». La Société « CHEALL » sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. La fusion sera réalisée le 31 juillet 2026. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du tribunal de commerce de ROUEN au nom des deux sociétés le 24 juin 2026 pour être annexé au registre du commerce et des sociétés. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-15 et R. 236-11 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le tribunal de commerce compétent..